



Questions à Yves Gassot, directeur général de l'IDATE

François Hollande a confirmé que les bandes fréquences de 700 MHz seront mises en vente l'année prochaine.

Certes, mais on ne peut pas dire non plus que les opérateurs aient jamais envisagé que ces nouvelles fréquences soient mises en vente.

L'Etat ne semble pourtant pas en mesure d'encourager une meilleure valorisation et les opérateurs n'ont pas de moyen de pression à leur disposition.

Les opérateurs, à la fois français et européens, traversent une période d'hyper concurrence qui ne leur permet pas de négocier avec l'Etat.

De son côté, l'Etat souhaite pouvoir disposer des recettes des fréquences assez rapidement. Il est donc en mesure de négocier avec les opérateurs.

Peut-on dire qu'il y a eu « tromperie sur la marchandise », comme l'estime certains opérateurs ?

Chacun défends ses intérêts. Certains opérateurs sont dans une situation contrainte par le marché. Ils ont en face d'eux un opérateur très agressif, Free, et doivent supporter la consolidation avec le rapprochement SFR/Numéricable. En même temps, abandonner la participation aux enchères, c'est se mettre en situation de retrait de la compétition.

Pour Free, en revanche, c'est du pain béni, voire une nécessité...

Free n'a pas le même portefeuille de fréquences que les autres opérateurs et veut afficher son ambition : plus de spectre pour plus de débit. D'autant que l'opérateur a fait de la 4G une de ses priorités.

L'Union européenne doit-elle être plus présente sur ces sujets ?

Il est regrettable qu'il n'y a pas plus de coordination européenne. On assiste à une gestion émiettée des fréquences qui sont perçus par les Etats comme relevant directement de leur souveraineté nationale. Mais cela contribue à rendre compliqué l'établissement d'un marché unique des télécoms. C'était un des objectifs de la commissaire sortante, Neelie Kroes. Il faudrait au moins faire en sorte qu'il y ait un calendrier et des règles communes.